

Billet d'humeur

Pour qui sonne le glas...

Le chasseur lambda qui fait naître une portée en cherchant à gagner quelques picaillons en même temps que faire plaisir à un autre copain chasseur, est bien mal...

En effet, une ordonnance signée du Président Hollande sur proposition du premier ministre, Mr Valls, et effective dès le 1^{er} janvier 2016, met fin à ce qui était encore une tolérance. Seul le chien LOF aura droit de cité chez l'éleveur amateur. La publicité pour une éventuelle vente sera assujettie quand même à une déclaration fiscale dès le premier chien vendu et à une déclaration commerciale à SIRET si par malheur notre Nemrod possède deux chiennes à mettre bas.

Pour le chien sans papier, notre malheureux n'aura que les yeux pour pleurer mais il ne devra pas oublier de verser son obole au fisc dès le premier chien vendu. Aucune publicité sous aucune forme ne lui sera tolérée.

Les chiens LOF, légèrement mieux lotis, recevront à huit semaines un numéro d'identifiant qui sera leur mot de passe pour avoir le droit à la pub. Léger retard à l'allumage, quand on sait les difficultés qui attendent les chiots dont on fait la pub à deux mois !

Les autres, même pas droit à la petite annonce chez la boulangère !

Toutes ces simagrées dont les investigateurs sont les joyeux animateurs de la SCC qui défendent leurs ouailles, à savoir les gros éleveurs à la centaine de chiens gloutons payant leurs droits, leurs impôts et cotisant gaiement à la Centrale. Agacés par une chute de leurs ventes, concurrencées par les importations sauvages et juteuses, ils ont voulu porter l'estocade à une hydre à plusieurs têtes.

Hélas, seuls les petits éleveurs, lassés de tant de complexité seront les dégâts latéraux car il faudrait être béotien pour croire que le trafic canin cessera.

Par contre, l'Etat, en permanente recherche d'argent, est bien content de voir les bons citoyens venir, via leurs propres officines,

livrer leur argent sur un couffin.

Le 3 Novembre 2015 dernier, jour de la saint Hubert d'ailleurs, le Président Herbet était convié au siège de la FNC où se trouvaient quelques personnes concernées : un Président de Fédération de l'Indre (Gérard Génichon) qui chasse avec des Beagles, l'AFACC, les représentants de la Vènerie, présents bien que peu concernés par ce commerce mis à mal. Mr Varlet, représentant la SCC et hardi défenseur des gros éleveurs qui, indirectement, le nourrissent, et dont on comprend la politique destructrice. Et le célèbre lobbyiste Thierry Coste, celui qui tutoie les ministres de gauche comme de droite et qui débute le colloque par un laconique et mortel : « On s'est fait avoir, c'est certain . » faisant ainsi l'écho du triste présage qui condamne à mort beaucoup de petits éleveurs, apeurés des retombées de ces déclarations fiscales pleines de risques.

En effet, deux ou trois mille euros à apposer dans une case de revenus obligatoire maintenant (certains se sont d'ailleurs trahis en invoquant le fait que le commerce des chats s'était plié de bonne grâce à cette déclaration obligatoire depuis 1995 !). Il s'agit bien donc d'un rappel à l'ordre. Cependant, il met le petit éleveur devant le risque de passer dans une tranche supérieure et en cas d'oubli, il le transforme en fraudeur...

Une Ordonnance, car l'Ordonnance du 7 octobre en est une, ne permet pas d'amendement. Alors ? On a demandé de chiffrer globalement la perte subie. Mais par qui ? Le Gouvernement ou les « sans-dents » ? Bref, aux dernières nouvelles, la SCC nous concocterait un LOF pas cher pour les chiens sans papiers. Le bâtard ou le corniaud n'est-il pas un chien français ? On comprend l'intérêt que la Société Centrale Canine porte à la chose, étant elle-même dans l'indigence, aux dires de Mr Varlet.

Encore quelque argent piqué aux contribuables... Bonne année quand même !

Patrice Combelle

